

AVIS AUX RESIDENTS ET COMMERCES DES RUES DES JARDINS, FERDINAND NOTHOMB et ST VINCENT

La Ville d'Esch-sur-Alzette tient à informer que la nouvelle réglementation de la rue des Jardins, de la rue Nothomb et de la rue St Vincent, entre la Grand-Rue et la rue des Artisans, va être mise en vigueur suivant la décision afférente du conseil communal et ce à partir du 22 septembre 2023.



Pour la rue des Jardins, les nouvelles dispositions répondent à la réglementation d'une « rue cyclable », telle que définie dans le Code de la Route luxembourgeois. Il est interdit aux automobilistes de dépasser les cyclistes. La circulation des cyclistes en contre-sens du sens unique fait également partie des modifications.

Pour la rue Ferdinand Nothomb, le sens unique sera renversé pour tous les usagers, ainsi que le tronçon de la rue St Vincent entre la Grand-Rue et la rue des Artisans

Ces modifications ont été décidées dans le cadre de la mise en œuvre du plan local de mobilité de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Nous vous prions de bien vouloir tenir compte de ces changements et vous remercions pour votre compréhension.

Le collège échevinal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Plan au verso

